



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Demande de renouvellement de l'autorisation décennale pour les opérations de dragage d'entretien des installations de Port de Plaisance La Rochelle (PPLR)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Régie du port de plaisance La Rochelle

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 5 3 0 6 9 3 6 2 0 0 0 1 3

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MOQUAY

Bertrand

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|---|
| 25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial | a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin, dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent : i) et, sur la façade métropolitaine Atlantique-Manche-mer du Nord et lorsque le rejet est situé à 1 km ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines dont le volume max dragué au cours de 12 mois consécutifs est supérieur à 50000 m3 |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la demande de renouvellement de l'autorisation décennale des opérations de dragage d'entretien des installations de PPLR et rejets des déblais dont la qualité est compatible avec un rejet en mer.

La demande est globalement identique à l'autorisation actuelle accordée par l'AP N°14EB1000 du 06 octobre 2014, quelques adaptations pourront être apportées sans que les volumes maximaux autorisés actuellement ne soient revus à la hausse.

Les techniques de dragage sont variées selon les secteurs (dragage hydraulique, mécanique ou rotodévasage). Trois modes de rejets en mer sont opérés : clapage en mer, refoulement hydraulique et remise en suspension dans le jusant de marée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ces opérations est de maintenir les conditions de navigabilité pour les navires utilisant les différentes installations mises à disposition des plaisanciers par PPLR. Les ports et chenaux, particulièrement dans ce contexte de fond de pertuis et de baie de la Rochelle, sont sujets à la sédimentation naturelle et permanente des particules fines en suspension dans l'eau.

L'envasement des voies d'accès maritimes ainsi que des bassins, outre une réduction de l'offre de service, peut constituer une menace pour la sécurité des navires (risques de talonnage, contraintes d'intervention maritime en cas d'accident/incident, etc...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Secteurs d'intervention de dragage : Chenaux d'accès maritime, avant Port, Havre d'échouage (Vieux Port), Bassin des chalutiers (partie nord compatible avec un rejet en mer), bassins du port des Minimes incluant le nouveau bassin des Tamaris, secteurs cale de mise à l'eau (capitainerie et Port-Neuf)

- Plusieurs techniques de dragage en fonction des secteurs : drague aspiratrice en marche, drague aspiratrice stationnaire, rotodévaseur, dragage mécanique.

- 3 modes de rejet en mer :

- 1) Refoulement hydraulique à la Pointe des Minimes (volume max annuel demandé : 200 000m³),
- 2) Immersion par clapage sur le site dédié du plateau du Lavardin (volume max annuel demandé : 200 000m³),
- 3) Remise en suspension par rotodévasage (volume max annuel demandé : 8 000m³)

- Période d'intervention : du 1er octobre au 15 mai

Le Maître d'Ouvrage pourra, au regard de certaines études en cours, proposer pour cette demande d'autorisation de renouvellement :

- a) un abaissement des volumes max autorisés immergés au Lavardin de 200 000 à 150 000m³,
- b) l'utilisation ponctuelle, exceptionnelle du rotodévasage sur un emplacement pour l'accueil d'un navire (tout en respectant la cote d'exploitation)
- c) le dragage de certains secteurs précédemment exclu, si la qualité des sédiments le permet à nouveau suite aux traitements spécifiques effectués, sans dépasser les volumes max autorisés actuellement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Secteurs portuaires et cotes objectif d'entretien associée :

- Chenal de la Rochelle : Cote objectif de 1.5 m CM
- Chenal de Port Neuf : Cote objectif de 0 m CM
- Cale de Port Neuf : Nettoyage du placage vaseux sur l'ouvrage
- Avant-port (entre le ponton du passeur et l'épi croisière) : Cote objectif de -1 m CM
- Havre d'échouage (Vieux-Port) : Cote objectif de 1.3m CM au niveau des pontons, 1.5m CM au centre du bassin et 0,5m CM dans la passe d'entrée
- Bassin des chalutiers (secteurs nord et ouest compatible avec immersion en mer) : Cote objectif de 0.9 m CM
- Entrée et accès aux bassins du port des Minimes : Cote objectif de 1.5 m CM
- Bassins du port des Minimes : Cote objectif de 1.5 m CM
- Bassin des Tamaris : Cote objectif entre 2 et 3 m CM
- Cale de mise à l'eau du port des dériveurs : Nettoyage du placage vaseux sur l'ouvrage

Tout au long de l'autorisation décennale, PPLR mène un ensemble de mesures et de suivis de ses opérations, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives. Ainsi tous les ans par exemple, un suivi de la qualité des sédiments et de l'eau portuaire est opéré. D'autres suivis écologiques permettent notamment d'évaluer l'évolution du milieu au niveau du site d'immersion ou du point de rejet hydraulique de la Pointe des Minimes. Autre exemple, la régie du port de plaisance a cofinancé une thèse de l'Université de la Rochelle (Huguet, entre 2016 et 2019) afin de mieux comprendre et contrôler l'envasement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation (type Loi sur l'Eau) au titre de l'article R214-1 du Code de l'environnement:

TITRE IV - IMPACTS SUR LE MILIEU MARIN

4.1.3.0. Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin :

2° Dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre les niveaux de référence N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :

a) Et, sur la façade métropolitaine Atlantique-Manche-mer du Nord et lorsque le rejet est situé à 1 kilomètre ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines :

I.-Dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 50 000 m³

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|-------------|
| - Surface approximative des emprises draguées (chenaux + bassins + cales) | 80 hectares |
| - Volume maximaux annuels totaux demandés | 408 000m3 |
| - Volumes max annuels immergés par clapage au Lavardin | 200 000m3 |
| - Volumes max annuels refoulés hydrauliquement à la Pointe des Minimés | 200 000m3 |
| - Volumes remis en suspension issus du rotodévasage | 8 000m3 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : La Rochelle

Code postal : 1 7 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 1 0 , 0 8 " W Lat. : 4 6 ° 0 8 , 5 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées : _____

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis : _____

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de la Rochelle |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'agglomération rochelaise a été approuvé en Conseil communautaire le 27 février 2014. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une grande partie des secteurs de dragage d'entretien se situe au sein du site patrimonial remarquable (AC4) de la Rochelle (Acte associé du 05/05/2008). |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention des Risques Littoraux de La Rochelle a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 février 2019. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de PPRT connu sur les secteurs à draguer et ceux des points de rejet |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cela ne constitue pas à proprement parlé un site et sol pollué comme on l'entend pour les ICPE. Les sédiments marins dragués peuvent en revanche présenter certains niveaux de contamination qui doivent rester réglementairement compatibles avec un rejet en mer pour ce projet. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une partie des secteurs à draguer se situe au sein du périmètre d'une zone de répartition des eaux : Arrêté : Bassin des canaux du Curé, de Villedoux et de Marans à La Rochelle Type de zonage : Bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines) |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La vieille ville de La Rochelle Les abords du vieux Port |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|--------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - La Zone de Protection Spéciale FR5412026 Pertuis charentais – Rochebonne au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) ; - La Zone Spéciale de Conservation FR5400469 Pertuis charentais au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (ZSC) |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Opérations de dragage au sein du site classé du plan d'eau d'échouage du Vieux Port Dragages et rejets à proximité des sites classés : - Site du mail et terrains communaux devant les remparts, - Classement du Canton Sud, le plus proche du site d'immersion du Lavardin |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les dragues aspiratrices fonctionnent par l'aspiration d'une mixture constituée d'eau de mer et de sédiments. En revanche l'eau est entièrement restituée au milieu marin au niveau des points de rejet (ici Pointe des Minimes et Lavardin). Effet direct, temporaire et à court terme |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les opérations de dragage d'entretien et de rejet en mer de ce projet sont équilibrées en terme d'apport ou d'extraction de matériaux puisqu'il s'agit d'un déplacement régulier des vases du port vers l'environnement des points de rejet |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Justification identique à la ligne ci-dessous (matériaux excédentaires) |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Dégradation partielle possible de la biodiversité dans l'environnement du projet et destruction localisée des organismes benthiques associés aux fonds dragués. Les secteurs portuaires dragués, du fait notamment de l'entretien régulier, maintiennent un faible intérêt écologique. Les rejets sont réalisés sur des sites dispersifs ou sur certains moments de la marée améliorant la dispersion et limitant ainsi l'impact sur la faune et la flore. Effets directs et indirects, temporaire et permanents à court et long terme |
| Milieu naturel | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les opérations de dragage et de rejet en mer sont susceptibles d'affecter les habitats ou espèces d'intérêt prioritaire des sites Natura 2000 concernés : Altération des habitats, perturbations possibles localisées sur les mammifères, oiseaux et poissons d'intérêt communautaire : bruit, turbidité, contaminants, dégradation des zones de nourrissage. Les suivis écologiques réalisés ne montrent pas d'impact significatif fort mais il est possible que les rejets historiques à la Pointe des Minimes aient altéré en partie l'état de conservation des habitats. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les opérations maritimes de dragage et de rejet sont comme tous les usages maritimes soumis au risque de l'aléa tempête. Les exploitants des moyens nautiques de dragage maintiennent une veille météorologique permanente de façon à ne pas mettre en danger les équipages et les moyens matériels. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Effets temporaires, limités aux périodes de dragage par la remise en suspension de contaminants chimiques ou bactériologiques à des niveaux compatibles à l'arrêté du 9 août 2006 modifié. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les dragues constituent une présence limitée dans l'espace maritime. Trafic maritime sur les emprises draguées et trajets entre les secteurs à draguer et le site d'immersion du Lavardin. Effet direct temporaire limité |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Source de bruit limitée à la propulsion du navire et au fonctionnement des élindes ou des bennes. Les incidences sont non nulles mais faibles et temporaires. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Simple éclairage habituel des navires si opération réalisée en début ou fin de journée avec un faible ensoleillement |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En condition normale, simple rejet liquide de la mixture eau-sédiment draguée. |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En mer |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Risque accidentel faible de déversement d'huiles et hydrocarbures liés au fonctionnement du navire Toutes les eaux noires sont conservées à l'intérieur du navire (réglementation OSPAR) |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les matériaux dragués et rejetés en mer sont déplacés au sein des eaux de surface (rejet./immersion) aux fins de gestion des accès maritimes et des bassins. Ils ne constituent pas un déchet. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La présence de la drague est un élément habituel du paysage maritime et portuaire. Les opérations de dragage sont des opérations d'entretien et n'affectent donc pas des fonds ou des couches nouvelles pouvant présenter un intérêt archéologique. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet se cumulent aux effets des dragages et immersions liées à l'entretien des installations du port de commerce (PALR) et du port de pêche. Les modèles hydrodynamiques et hydrosédimentaires permettent d'évaluer les incidences cumulées de ces opérations sur la turbidité et sur les dépôts engendrés par les rejets cumulés en mer.

Les suivis écologiques tiennent compte des effets cumulés de ces opérations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Rejet en mer limité aux déblais compatibles aux seuils définis par l'arrêté du 9 août 2006
- Refoulement hydraulique à la Pointe des Minimes limitées à des créneaux horaires autour des pleines mers de façon à favoriser la dispersion et la dilution dans la colonne d'eau. La mixture doit contenir 80% d'eau de mer.
- Opérations de rotodévasage au jusant pour faciliter le phénomène de "chasse".
- Optimisation du site d'immersion du Lavardin afin d'éviter les exhaussements : suivi bathymétrique
- Dragages et rejets uniquement sur la période du 1er octobre au 15 mai chaque année pour éviter les périodes sensibles.
- Autosurveillance avant, pendant et après travaux : suivi bathymétrique annuel, contrôle annuel de la qualité des sédiments et de l'eau portuaires, suivi de la qualité des sédiments sur le site d'immersion du Lavardin, suivi de chantier.
- Compte-rendus annuels et bilans quinquennaux : principaux éléments du programme de l'opération, bilans dragage et rejets, point sur la mise en œuvre du programme d'actions pour réduire les sources de pollution du port, synthèse et évaluation des résultats des suivis des incidences sur l'eau et le milieu aquatique
- Mise en place d'un comité de suivi annuel présentant les résultats des suivis des campagnes de dragages aux parties prenantes
- Suivi de la qualité écologique, bactériologique et sédimentaire de l'estran de la Pointe des Minimes et du site d'immersion du Lavardin (Inventaires sur l'estran et campagne de prélèvements biosédimentaires en mer)
- Suivi Oiseaux réalisés tous les 2 années par la LPO sur le site d'immersion du Lavardin
- Mise en œuvre (en cours) d'un diagnostic portuaire avec la CdA afin d'étudier les sources de contamination dans la baie et les moyens de les limiter.
- Entretien planifié des installations de dépollution des effluents de l'aire de carénage

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons en l'état actuel qu'au vu :

- du projet restant en grande partie identique à l'autorisation décennale en cours,
 - de travaux de dragage d'entretien et du rejet en mer de matériaux ne présentant pas un caractère dangereux au milieu marin,
 - des incidences du projet limitées au milieu marin et donc entièrement couvertes par une étude d'incidence type loi sur l'eau prévu par le régime d'autorisation (L214-1 du CE)
 - des conclusions du dossier de demande d'autorisation précédant ne présentant pas d'impact significatif notable
- Il ne paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact. Les incidences seront entièrement couvertes par l'évaluation des incidences sur le milieu aquatique associée à la demande d'autorisation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 5 - Le Port de Plaisance et l'Environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 6 - Caractérisation du projet et évaluation préalable des incidences du projet et sur les objectifs de conservation Natura 2000 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 7 - Arrêté préfectoral n°14EB1000 du 06 octobre 2014 portant autorisation pluriannuelle de dragage et d'immersion en mer des produits de dragage issus du port de plaisance de la Rochelle | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom MOQUAY

Prénom BERTRAND

Qualité du signataire DIRECTEUR

À LA ROCHELLE

Fait le 09/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

